

**Vendredi 31 janvier 2020**



## **Communiqué de presse**

### **La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités s'engagent pour plus d'accessibilité dans les transports franciliens**

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités et Pierre Deniziot, Délégué spécial chargé du Logement et du Handicap, ont réuni les associations d'usagers pour faire un point sur la problématique de l'accessibilité dans les transports franciliens.

Cet échange a permis de faire un point d'étape sur le schéma directeur d'aménagement des gares franciliennes qui prévoit un budget sans précédent de 1,4 milliards d'euros d'ici à 2024 pour que 60% du réseau ferré soit accessible contre 38% aujourd'hui, ce qui placerait l'Île-de-France devant des métropoles comme Londres et New-York.

L'Île-de-France dispose aujourd'hui de plusieurs lignes 100% accessibles telles que la ligne 14, les RER A et B, le réseau de tramway et le réseau de bus (506 lignes de bus accessibles aujourd'hui contre 279 en 2015), en attendant les prolongements des lignes de métro 4, 11, 12, et 13, de même que l'ensemble des lignes du réseau du Grand Paris Express.

La difficulté principale est le réseau de métro historique qui ne peut être techniquement rendu 100% accessible mais pour lequel des engagements importants ont été annoncés. Île-de-France Mobilités a ainsi lancé avec la RATP une étude d'un million d'euros pour mettre en accessibilité la ligne 6 du métro dont la configuration en partie en voie aérienne rend plus aisés les travaux à réaliser. Valérie Pécresse a par ailleurs rappelé aux associations qu'elle attendait de l'Etat une évolution de la réglementation actuelle beaucoup plus stricte que dans les autres pays européens pour permettre de rendre accessible des portions de ligne de métro. La question de l'accessibilité du réseau de métro reste une problématique majeure qui devra impliquer des financements de l'Etat et de la Ville de Paris.

Enfin la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités poursuivent leurs investissements avec les opérateurs RATP et SNCF pour une meilleure accessibilité pour les personnes ayant d'autres types de handicaps, notamment visuels, cognitifs et auditifs à travers différents programmes de labellisation sur l'ensemble des lignes, et souhaitent améliorer le réseau PAM (Pour aider à la mobilité) permettant un service spécialisé de porte à porte décliné dans l'ensemble des huit départements franciliens et financé pour 1/3 par la Région Île-de-France, 1/3 Île-de-France - Mobilités et 1/3 par le département concerné. Les associations ont notamment fait part de leur insatisfaction sur la qualité actuelle du service et souhaitent que la Région et Île-de-France Mobilités puissent reprendre la main pour améliorer les choses concernant des services assurés actuellement par les départements. Un audit va ainsi être lancé le mois prochain pour déterminer les leviers permettant d'améliorer durablement la qualité de service du réseau PAM.

#### **CONTACTS PRESSE**

##### **Île-de-France Mobilités**

Amélie Lange – 01 82 53 80 90 - [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr)

Sebastien Mabilie – 01 47 53 28 42 - [sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr)

##### **Région Île-de-France**

01 53 85 73 11- [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)